



CHARTRE DU JOUEUR

Saison 2024/2025

La charte du joueur a pour objectif de définir les droits et les devoirs des joueurs, de leur faire prendre conscience des principes de vie en collectivité et des valeurs du club afin de garantir l'épanouissement de chacun.

Le joueur/la joueuse a le droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, coachs, dirigeants, arbitres.
- A la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- A son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au Basket-ball.

Le joueur ou la joueuse doit :

- Avoir l'envie de progresser et de s'investir à chaque entraînement.
- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs, tout comme les gardiens des gymnases. Cela passe par également par des mots simples comme "bonjour" "merci" "au revoir". Toute insulte ou comportement inapproprié sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du club, après réunion des dirigeants.
- Respecter le matériel du club, les locaux, les gymnases. L'accès au local basket du gymnase des naquettes est interdit aux joueurs et réservé aux coachs et dirigeants du club.
- Respecter les décisions prises par les responsables du club : entraîneurs, dirigeants et arbitres.
- Être à l'heure et assidu aux entraînements (en tenue sur le terrain et prêt à démarrer à l'heure indiquée sur les plannings, donc cela signifie arriver plus tôt pour se préparer). En cas de souci, il est nécessaire de prévenir le coach de son absence ou de son retard via l'application Team Pulse.

- Porter une tenue propre à la pratique du Basket-ball (chaussures propres, t-shirt, short) et apporter sa gourde personnelle (pas de bouteille d'eau svp, la planète vous remercie).
- Pour les matchs, la tenue officielle complète sera prêtée par le club et devra donc être remise en état après chaque utilisation. Les maillots prêtés pour les rencontres seront à restituer à l'entraîneur dès la prochaine séance d'entraînement, **lavés à 30°C sans repassage ni sèche linge**. Un roulement entre les joueurs sera mis en place, chacun leur tour aura à charge de laver l'ensemble des tenues.
- Respecter les choix de l'entraîneur sur les joueurs choisis pour jouer les matchs et sur les temps de jeu de chacun lors de ces matchs.
- Participer à la vie du club en aidant les encadrants sur diverses tâches notamment les jours de matchs : installation du matériel, tenue de la buvette, arbitrage, table de marque etc. Tous les joueurs/joueuses des équipes U13 jusqu'à seniors sont tenus d'effectuer bénévolement une de ces tâches au minimum une fois dans l'année pour le bon fonctionnement du club.

CHARTRE DU PARENT

Saison 2024/2025

Les parents sont des maillons indispensables au bon fonctionnement du club et à l'épanouissement du joueur/ de la joueuse.

- Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun.
- Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir en cas d'absence ou de retard.
- Les parents doivent s'engager à accompagner les enfants aux compétitions (un roulement peut être mis en place pour les matchs) et aux entraînements ainsi qu'à maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants.
- Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire toute intervention pendant une séance ou un match (sauf cas de force majeure, bien sûr, exemple : blessure).
- Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants, accompagnateurs et autres acteurs du match.
- En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur de l'équipe, voire avec les dirigeants du club.

Utilisation de l'application TEAM PULSE :

Afin de faciliter l'organisation des entraînements au quotidien, le club utilise l'application TEAM PULSE, téléchargeable sur n'importe quel smartphone.

Grâce à celle-ci, vous retrouverez le planning des entraînements de votre enfant, des matchs et des événements du club ainsi que les lieux et les horaires. Vous devez également valider la présence de votre enfant à chaque session directement sur l'application.

Toutes les informations, événements et autres messages du club sont envoyés dans l'onglet "vestiaire" de l'application. Il est donc indispensable d'utiliser cette application et de laisser les notifications actives sur votre téléphone.

Le club ne sera pas responsable en cas d'information non parvenue jusqu'à vous si vous n'utilisez pas Team Pulse.

Quelques règles indispensables à respecter pour Team Pulse :

1. Créer un compte principal sur Team Pulse avec le nom et prénom du joueur, et non pas celui du parent.
2. Entrer le code équipe afin d'accéder à la bonne équipe du joueur (le code vous est donné par le club)
3. Valider sa présence ou indiquer son absence au moins 24h avant l'entraînement, les entraîneurs préparent leur séance en fonction du nombre d'enfants présents.
4. Il est possible d'avoir plusieurs membres de la famille sur l'application avec chacun son propre compte, le compte principal sera en tant que "joueur" et validera ses présences aux entraînements, les autres comptes seront "spectateurs" et auront accès aux informations.

Exemple : Kimberley, joueuse U15 est connecté sur Team Pulse avec son compte "Kimberley Benara" sur son propre téléphone portable. Ses parents, qui veulent avoir accès aux infos, se connectent avec le propre compte en tant que "Maman de Kimberley".

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En signant une licence au HBBC (HERBLAY BASKETBALL CLUB), vous adhérez à une association de loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Basket-ball (FFBB), gérée par des bénévoles. Vous vous engagez ainsi à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité.

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Association HBBC, ainsi qu'aux représentants légaux des membres mineurs. Définissant les droits et devoirs de chacun, il a pour vocation de définir l'organisation du club afin d'assurer à tous ses licenciés la pratique de ce sport dans les meilleures conditions possibles.

Les objectifs du HBBC sont :

- Former l'ensemble des adhérents aux règles du basket-ball.
- Développer les compétences basket individuelles et collectives selon les objectifs définis pour chaque catégorie avec les entraîneurs afin de permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball.
- Développer l'esprit d'équipe et partager les valeurs de tolérance, de respect, de dépassement de soi.

ARTICLE 1

Les dirigeants bénévoles du Comité Directeur sont chargés de faire respecter l'ensemble des dispositions des articles, et de déterminer les sanctions qui entraînerait un manquement aux règles édictées.

ARTICLE 2

Toute personne (y compris les entraîneurs et encadrants du club) demandant son adhésion annuelle au HBBC devra :

- Fournir un certificat médical ou questionnaire de santé en cours de validité,
- S'acquitter de sa cotisation annuelle. Aucun dépôt de licence ne sera effectué sans le règlement intégral de la cotisation et la fourniture des documents requis. Il est exigé la totalité de la cotisation par chèque, par espèces, par virement ou par paiement en ligne. Il est possible d'effectuer 2 versements étalés sur 2 mois. Les joueurs n'ayant pas rendu leur dossier d'inscription complet et réglé leur cotisation au dernier dimanche du mois de septembre de la saison en cours, se verront interdire l'accès au terrain. Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements, ni aux compétitions, à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison.

- Accepter sans réserve le présent règlement.

- Un remboursement de la cotisation peut être envisagé en cas de rétraction au plus tard 10 jours après le paiement de la cotisation sans conditions particulières. Le montant de la licence FFBB sera retenu sur le remboursement de la cotisation si celle-ci a déjà été délivrée par la FFBB.

ARTICLE 3

Le club s'engage, au travers de ses éducateurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et matchs, amicaux ou officiels.

Tous les joueurs signant une licence au HBBC s'engagent à participer aux entraînements et aux matchs organisés par le club, et à aviser impérativement à l'avance, l'éducateur ou le responsable de l'équipe concernée, en cas d'impossibilité.

Les horaires des entraînements et des matchs doivent être scrupuleusement respectés. Les joueurs doivent posséder une paire de chaussures de sport propres réservée à l'usage en salle.

ARTICLE 4

Il appartient aux seuls entraîneurs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, et ce sur la base des critères définis avec les équipes en début de saison.

En compétition, le port des tenues fournies par le club est obligatoire. Après chaque match, les maillots et shorts doivent être rendus à l'entraîneur qui en a la responsabilité.

ARTICLE 5

Tous les adhérents sont tenus de respecter le présent règlement. Il est attendu de chaque licencié, quelle que soit sa fonction au sein du club, qu'il ait une attitude irréprochable car son comportement engage l'image du club.

Afin de développer l'esprit d'équipe, le basket doit se pratiquer dans le respect :

- de la structure, des dirigeants et des objectifs du club,
- des entraîneurs,
- de ses coéquipiers,
- de l'adversaire,
- des officiels (arbitres, officiels de la table de marque, responsable de l'organisation....)
- du code de jeu FFBB.

Tout manquement au présent règlement intérieur, ainsi que tout écart de

conduite pendant un entraînement ou match (geste, paroles, détérioration, etc...) sera sanctionné par le club afin de conserver un bon état d'esprit au sein du groupe. Les membres du comité directeur du HBBC auront la compétence d'apprécier la gravité des manquements éventuels. Les sanctions et pénalités pouvant être prononcées sont les suivantes :

- Avertissement,
- Travail d'intérêt général dans le club,
- Exclusion temporaire des entraînements,
- Suspension pour une ou plusieurs rencontres,
- Exclusion temporaire du club,
- Exclusion définitive pour la saison,
- Interdiction de réinscription

Toutes les amendes imputées au club par FFBB, la Ligue ou le Comité, consécutives à des sanctions infligées à un licencié, seront répercutées financièrement et intégralement au licencié contrevenant. Si le responsable est mineur, le remboursement sera sollicité auprès des parents ou responsables légaux.

Toute dégradation délibérée d'installations (vestiaires, tribunes...) et/ou de matériels, à domicile ou à l'extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement, par le licencié, ou par les parents du licencié mineur, et l'application de sanctions internes.

ARTICLE 6

Toute décision du club doit être impérativement respectée. Le non-respect de ces décisions pourrait aller, après décision du Comité Directeur, jusqu'à l'exclusion du club. Toute sanction décidée par le Comité Directeur du club est irrévocable et sans appel.

ARTICLE 7

Les outils de communication du HBBC sont : le site Internet du club (www.herblaybasket.fr), la page Facebook du club, l'application Team Pulse des équipes et le compte Instagram. Les adhérents du HBBC s'engagent à consulter ces outils de façon régulière et à répondre, dans les délais imposés, aux demandes d'information ou d'inscription diffusées. Les adhérents du HBBC s'engagent à communiquer, dans la mesure du possible, aux dirigeants de l'association l'ensemble de leurs coordonnées afin de faciliter la diffusion des informations. Ils communiqueront en particulier leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone mobiles.

ARTICLE 8

L'adhésion engage le licencié à participer activement à la vie de son club. En signant une licence au HBBC, vous adhérez à une association de loi 1901, gérée uniquement par des bénévoles. Par conséquent, la participation des licenciés à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque lors des matchs à domicile est indispensable et obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative.

ARTICLE 9

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos et vidéos prises lors des entraînements ou des matchs puissent être utilisées, sans aucun but commercial, sur le site internet et la page Facebook du club, sur les affiches et documents de promotion du Club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra le signaler à l'attention du secrétariat du club lors de l'adhésion ou ultérieurement (conformément à l'article 9 du Code Civil : droit au respect de la vie privée/droit d'image).